

laient, on est venu à douter de plus en plus que les avantages offerts par la loi sur les réserves provisoires de blé se répercutaient sur les cultivateurs, car on se contentait de construire des silos d'entreposage supplémentaires afin d'avoir droit aux sommes prévues par la loi. Il est exact qu'à l'heure actuelle notre système d'entreposage abrite plus de blé qu'il n'est souhaitable.

Du fait de l'accent mis sur le blé, on a parlé, ces derniers jours, des quantités entreposées. Le fait est que la quantité totale de blé entreposé dans nos élévateurs n'est pas beaucoup inférieure à ce qu'elle était il y a un an. Selon les statistiques, les élévateurs ruraux contenaient au 1^{er} avril 307 millions de boisseaux de céréales comparativement à 312.1 millions l'an dernier. La répartition était différente, à cause de la nouvelle situation de l'orge et de la graine de colza, et même, à vrai dire, des bonnes conditions de vente cette année pour le blé durum et le lin.

La quantité de blé entreposée avait diminué de 50 millions de boisseaux, mais celle des autres céréales avait augmenté de 45 millions de boisseaux en tout. Dans ces circonstances, nous pourrions bien vouloir que la quantité de céréales en entrepôt soit réduite davantage, car il faut souligner que, souvent, le grain stocké dans les entrepôts commerciaux coûte cher. A ce sujet, certains chiffres de la Commission canadienne du blé sur les frais de manutention et d'entreposage de l'orge en 1968-1969, comparativement à ceux de 1969-1970, sont très révélateurs. En 1968-1969, les producteurs avaient livré 75,317,000 boisseaux d'orge à la Commission du blé. En 1969-1970, ils en ont livré plus du double, soit 163,447,113 boisseaux.

• (12.10 p.m.)

Le total des frais d'entreposage et de manutention, y compris les taux d'intérêt et tous les frais administratifs de la Commission du blé pour la manutention de l'orge, s'est élevé à \$7,933,000 en 1968-1969. En 1969-1970, alors que plus du double de boisseaux est entré dans le circuit, les frais de manutention, d'entreposage et d'administration pour cette orge ont été inférieurs en fait à ceux de 1968-1969. Le total de ces frais a atteint \$7,449,583. Cela signifie que les frais de 1968-1969 ont été de 10.53c. le boisseau d'orge, comparativement à 4.55c. en 1969-1970, soit près de 6c. de moins en poids mort, grâce à une meilleure proportion entre l'orge acheminée et l'orge entreposée l'année suivante.

Cela veut dire que le cultivateur pouvait recevoir, dans la deuxième de ces deux années, 6c. de plus le boisseau d'orge livré à la Commission du blé au cours de cette campagne agricole. La Commission en a donc conclu que, dans l'intérêt des cultivateurs, elle ne devrait pas entreposer trop de blé. Bien sûr, cette méthode de stabilisation n'était pas très efficace de toute manière; quand le circuit était engorgé, généralement avant le 1^{er} août, il n'était pas possible une autre année de le faire fonctionner à plein parce que la situation financière des cultivateurs était mauvaise. La seule autre technique possible était celle qu'on a appliquée particulièrement dans la dernière campagne agricole; le recours au système d'avances en espèces pour permettre à l'agriculteur de toucher plus, en paiements anticipés, qu'il ne pourrait livrer de grain au

cours de cette année. Ce moyen de fournir de l'argent aux cultivateurs les a énormément aidés au cours de la campagne agricole 1969-1970, mais le système a évidemment ses limites et il suscite même des difficultés pour chacun des cultivateurs.

Nous sommes convaincus que le programme de paiements anticipés est encore utile mais pas comme moyen de stabiliser le revenu, car nous proposons une autre sorte de stabilisation. Nous proposons cependant de continuer à fournir de l'argent comptant au cultivateur quand il ne pourra faire de livraisons. Cela devrait se produire moins fréquemment si le régime donne ce que nous espérons; à compter du 1^{er} août, les élévateurs ne devraient plus être engorgés et les cultivateurs devraient pouvoir livrer leur grain directement aux élévateurs pendant la moisson.

D'autre part, nous nous proposons d'introduire par la mesure à l'étude une forme de stabilisation. De fait, on consacra à ce programme l'argent que le gouvernement aurait dépensé autrefois en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé, mais il faudra y consacrer encore plus d'argent du fait qu'on compte et qu'on doit réduire la quantité de blé dans le circuit, surtout à compter du 1^{er} août.

Le projet de stabilisation est conçu pour obtenir du producteur, en se fondant sur sa vente des six principales sortes de grains, 2 p. 100 de cette valeur marchande, auxquels viendra s'ajouter un paiement de 4 p. 100 du gouvernement. En fait, le bill propose cette formule pour une période de cinq ans, sous réserve d'une révision à ce moment-là en vue de déterminer si la caisse fonctionne bien, mais il consacre le principe selon lequel pour chaque dollar versé par le cultivateur dans la caisse de stabilisation, le Trésor fédéral en versera deux.

Comme nous avons une autre méthode de paiement, le paiement pouvant être calculé d'après 90 p. 100 des ventes, le paiement du gouvernement fédéral dans n'importe quelle année pourra dépasser ce pourcentage. Cela signifie, en réalité, compte tenu de l'expérience passée et de la prospective, que les paiements versés au cultivateur auront tendance à lui rapporter \$3 pour chaque dollar qu'il aura versé dans la caisse. En d'autres mots, et indépendamment du revenu global que la vente des grains aura rapporté aux cultivateurs, cela tendra à garantir durant les cinq premières années, grâce à la caisse de stabilisation, aux exploitants agricoles un revenu de 104 p. 100 par rapport à ce qu'il eût été autrement, soit 100 p. 100 provenant des ventes et 4 p. 100 versés par le Trésor.

Ainsi que je l'ai indiqué, il est vrai que nous escomptons de notre effort sur le plan de la commercialisation un accroissement de longue durée des recettes provenant de la vente des grains. Ceci implique qu'en général le volume des ventes tendra à augmenter, comme ce fut d'ailleurs le cas pendant longtemps dans le passé. Mais l'histoire et la raison nous enseignent que cette tendance à l'accroissement du volume des ventes sera marquée par des à-coups, de graves régressions à des niveaux inférieurs à celui enregistré précédemment. C'est pourquoi nous proposons que des versements soient puisés dans cette caisse à l'occasion de chaque campagne où le mon-